

VOTRE CARTE ROLF KNIE – DU BONHEUR PARTAGÉ.



*Nouveau
design*



cornercard
you first

POLO

L'essentiel en bref.

Rolf Knie Specials

Soutenez l'initiative «ABC-2015» grâce à la carte Rolf Knie.

À chaque achat effectué avec cette carte, Comèrcard verse directement 0,2 % de la somme dépensée sous la forme d'un don, sans frais supplémentaires pour vous.

Bénéfices avérés

Cotisation annuelle carte principale* (CHF 50 la première année)	CHF	100
Carte supplémentaire (avec propre revenu)	CHF	50
Pas d'obligation d'ouvrir un compte bancaire		
Retrait d'argent liquide Commission en Suisse et à l'étranger		2,5%
Taxe minimale – retraits aux distributeurs automatiques de billets	CHF	6
– retraits aux guichets bancaires	CHF	10
Dépenses en monnaies étrangères Cours de change retail de la Comèr Banque SA le jour de la comptabilisation, plus frais de traitement monnaies étrangères au maximum de		0,9%
Responsabilité en cas de perte ou de vol de la carte Si respect intégral de tous les devoirs de diligence	CHF	0

Conditions avantageuses

La carte en guise de billet d'entrée: Réservez, payez, entrez – votre de crédit Rolf Knie vous donne accès aux concerts, à divers événements, aux manifestations sportives, ainsi qu'aux domaines skiables. Elle vous permet en outre d'ouvrir votre véhicule Mobility pré-réserve ou encore de déverrouiller votre vélo à une station Velopass (pour réserver, une seule adresse: libertyaccess.ch).

Onlineaccess (facultatif) Gestion de vos cartes en quelques clics et achats sécurisés sur internet gratuit

Mobileaccess (facultatif)

Sécurité et contrôle renforcés par téléphone portable

– Security Check: avis en cas de soupçon d'utilisation abusive gratuit

– Shop Info: avis automatique après chacun de vos achats par SMS CHF 0.20

– Consultation du solde et des transactions par SMS CHF 0.50

Avantages cumulés

Délai de paiement du décompte mensuel À compter de la date d'émission 25 jours

Programme de remboursement par acomptes

C'est à vous de décider de régler le montant total en une fois ou le solde dû en montants fractionnés s'élevant au minimum à 5 % ou resp. à CHF 100 par mois

Taux d'intérêts annuels au maximum 15%

L'octroi d'un crédit est seulement permis s'il n'occasionne pas de surendettement (art. 3 LCD let. n)

Assurance du solde (facultative)

Assistance financière temporaire par couverture du solde en cas de perte involontaire de l'emploi, incapacité de travail totale temporaire, invalidité permanente ou décès

Couverture CHF 10'000 au maximum par événement

Prime mensuelle sur le solde ouvert du décompte mensuel 0,49%

Prestations exclusives

Carte de remplacement

Remplacement immédiat de la carte et mise à disposition d'une somme d'argent d'urgence de CHF 1'000 dans les 48 heures en cas de perte ou de vol

CHF 20

Assurance accidents de voyage**

Lorsque vous voyagez dans des moyens de transport publics, vous et vos proches êtes automatiquement assurés dans le monde entier contre les accidents de voyage ainsi que contre le retard/la perte des bagages

Couverture maximale – en cas de décès ou d'invalidité permanente CHF 300'000

– pour frais de sauvetage et de rapatriement CHF 60'000

– en cas de retard/perte de bagages, pour les achats de remplacement avec la carte de crédit Rolf Knie CHF 3'000 gratuite

Assurance accidents d'avion (facultative)**

Couverture supplémentaire à l'assurance accidents de voyage,

couverture maximale en cas de décès ou d'invalidité permanente CHF 500'000

par année CHF 45

Assurance voyage (facultative)**

Valable dans le monde entier pour un nombre illimité de voyages par an. Couvre les frais d'annulation

et inclut assistance voyage et exclusion de la franchise pour véhicule de location

Couverture individuelle, max. CHF 10'000 par personne et par événement par année CHF 35

Couverture familiale: max. CHF 10'000 par personne/CHF 40'000 par événement par année CHF 49

Assurance couverture des achats**

Assure les achats effectués avec la carte de crédit Rolf Knie en magasin et sur internet dans le monde entier

pendant 30 jours contre le brigandage, le vol, la destruction et l'endommagement

Par sinistre au maximum CHF 2'000, somme maximale pour le dommage par an CHF 5'000 gratuite

Assurance protection juridique**

Votre aide en cas de litiges relatifs à tous vos achats dans le monde entier – y compris sur Internet

Protection juridique internationale ou remboursement des coûts, au maximum CHF 50'000 gratuite

* S'il n'est impossible d'émettre une carte de crédit Rolf Knie, nous vous remettons volontiers une carte prépayée Rolf Knie.

Cotisation annuelle la 1^{ère} année CHF 0, à partir de la 2^e année CHF 50.

** Valable uniquement si le paiement a été effectué avec la carte de crédit Rolf Knie.

Oui, je souhaite commander une carte Rolf Knie et soutenir ainsi le projet humanitaire «Menschen für Menschen». Je choisis le design suivant:



Rolf Knie Clowns
 VISA 1338384429713
 1338384577442



Rolf Knie Horses
 VISA 1335367562103
 1335367589448



Rolf Knie Éléphant
 VISA 1338384663221
 1338384724715



Rolf Knie Lions
 VISA 1256121010949
 1256121084099



Rolf Knie Tigres 1
 VISA 1252310708005
 1252310914901



Rolf Knie Tigres 2
 VISA 1256120746744
 1256120828018

03/04/24/7001
22/04/6/125/7001



1. Données personnelles

Voici comment mon nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom):

(20 caractères au max., espaces comprises; ni trémas, ni accents)

Monsieur Madame Langue de correspondance F A I

Important: veuillez remplir dûment le présent formulaire en lettres capitales et le renvoyer.

Nom Prénom
 Rue/n° NPA/lieu
 Y résidant depuis Date de naissance Lieu de naissance Nationalité
 Téléphone privé Téléphone portable
 E-mail État civil
 Nombre d'enfants mineurs Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B G L depuis En Suisse depuis
(veuillez joindre une copie)

2. Activité professionnelle/situation financière

employé(e) indépendant(e) retraité(e) en formation

Employeur depuis
 Profession/fonction Téléphone
 Adresse

Revenu annuel brut en CHF Appartement/maison est loué(e) m'appartient Frais annuels habitation en CHF LSV/débit direct
(donnée obligatoire de par la loi selon LCC, art. 30) Pour paiements directement par votre banque

Le demandeur reconnaît à l'émetteur de carte le droit de délivrer, pour des raisons de solvabilité, une carte prépayée Rolf Knie au lieu de la carte de crédit Rolf Knie demandée. En cas d'émission d'une carte prépayée Rolf Knie, le demandeur reçoit des informations détaillées concernant la cotisation annuelle, les frais de recharge, etc. (les informations peuvent être consultées en permanence sur www.cornercard.ch), ainsi que les conditions générales y relatives, lesquelles sont considérées comme explicitement acceptées avec la signature et/ou l'utilisation de la carte.

3. Données pour la carte supplémentaire

Oui, je commande par la présente, avec responsabilité solidaire, une carte supplémentaire Rolf Knie* pour la personne suivante, qui réside avec moi à mon adresse de domicile.



Époux(se) Partenaire Partenaire Fille/fils (âge minimum: 16 ans)

J'ai déjà une carte principale comportant le numéro

Je choisis le numéro d'image suivant:

Voici comment le nom doit apparaître sur la carte (prénom/nom):

(20 caractères au max., espaces comprises; ni trémas ni accents)

Monsieur Madame Nom/prénom
 Date de naissance Lieu de naissance Profession
 Nationalité Téléphone portable E-mail

Pour les étrangers: type de livret pour étrangers C B G L depuis Revenu annuel brut en CHF LSV/débit direct
(donnée obligatoire de par la loi selon LCC, art. 30) Pur paiements directement par votre banque

* Le demandeur reconnaît à l'émetteur de la carte le droit de délivrer, pour des raisons de solvabilité, des cartes additionnelles (d'après art. 1 CGA) au lieu des cartes supplémentaires demandées.

4. Prestations sur demande

- Prestation Mobility gratuite** (veuillez joindre une copie de votre permis de conduire)
- Onlineaccess** (adresse e-mail obligatoire) gratuit (M48)
- Mobileaccess** (numéro de portable obligatoire) CHF 0.20 – 0.50/SMS (A19)
- Assurance du solde** 0,49% du solde du décompte mensuel (O96)
- Assurance voyage: couverture individuelle** Prime annuelle: CHF 35 (O97)
- Assurance voyage: couverture familiale** Prime annuelle: CHF 49 (O97)
- Assurance accidents d'avion** (Couverture individuelle) Prime annuelle: CHF 45 (O99)

Carte principale	Carte supplémentaire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les prestations d'assurance ne sont fournies que conformément aux **Conditions Générales d'Assurance (CGA)** qui s'appliquent à l'assurance du solde, à l'assurance voyage et à l'assurance accidents d'avion. Ces conditions peuvent à tout moment être consultées à l'adresse www.cornercard.ch/fg et me sont envoyées avec la lettre de confirmation d'assurance.

Veuillez tenir compte des déclarations pour les assurances qui se trouvent au verso.

5. Identification de l'ayant droit économique (formulaire A selon art. 3 et 4 CDB; données obligatoires)

Important: à compléter absolument!

Je soussigné, en tant que titulaire de la carte principale/demandeur, déclare que l'argent qui sert à payer les décomptes mensuels de la carte principale et (si existante) de la carte supplémentaire et/ou qui est versé à l'émetteur de cartes de crédit au-delà de ces montants (veuillez cocher la case correspondante),

m'appartient exclusivement

appartient à la/aux personne/s suivante/s, c'est-à-dire: Nom/prénom (ou raison sociale) Date de naissance Lieu de naissance Nationalité Adresse du domicile/siège Nation

pour la carte principale ou resp. la carte additionnelle (si existante)

pour la carte supplémentaire (si existante)

Je soussigné, en tant que titulaire de la carte principale/demandeur, m'engage à communiquer spontanément les modifications à l'émetteur de cartes de crédit. Le fait de remplir intentionnellement ce formulaire de manière erronée est punissable (art. 251 du Code pénal suisse, faux dans les titres; peine privative de liberté jusqu'à 5 ans ou peine pécuniaire).

6. Uniquement pour U.S. persons (points de repère: détenteur de la Green Card, citoyen/résident/lieu de naissance/autre adresse aux Etats Unis)

- Je soussigné, en tant que demandeur de la carte principale, déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes des dispositions légales de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).
- Je soussigné, en tant que demandeur de la carte supplémentaire, déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes des dispositions légales de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).

7. Déclaration

* Je confirme l'exactitude des indications fournies dans la présente demande. Je déclare avoir reçu et compris l'**extrait des conditions générales (CG)** susmentionné pour les cartes Classic et Gold Visa et MasterCard de la Cornèr Banque S.A. et reconnaître les obligations qui en découlent. J'autorise la Cornèr Banque S.A. à rejeter cette demande sans en justifier les raisons. En cas d'acceptation de la présente demande de carte, je recevrai la carte demandée, une copie de la présente demande de carte accompagnée de la convention de crédit, les CG dans leur version intégrale (qui peuvent aussi être consultées sur www.cornercard.ch/fg) ou commandées au +41 (0) 844 00 41 41 ainsi que mon code NIP personnel. Je recevrai également les conditions d'assurance des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans les produits Cornèr Classic, respectivement qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement. Les primes y relatives seront automatiquement débitées de ma carte. **L'utilisation** et/ou la **signature de la carte** constitue la confirmation que j'ai reçu, que j'ai compris et que j'**accepte sans réserve la version intégrale des CG** (y compris les clauses d'assentiment, de transmissibilité et de confirmation de l'art. 9, paragraphes 1, 2, 3 et 4) ainsi que les **conditions d'assurance** concernées. **Cotisations annuelles, taux de change et frais de dossier:** cotisation annuelle pour la carte principale: CHF 100. Cotisation annuelle pour la carte supplémentaire: CHF 50. Les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au cours de change retail de la Cornèr Banque S.A. le jour de la comptabilisation, plus frais administratifs pour monnaies étrangères de 0,9 % au maximum. La Cornèr Banque S.A. est autorisée à débiter CHF 20 de frais administratifs pour chaque rappel concernant des retards de paiement, ainsi que pour chaque système de recouvrement direct retourné (LSV, débit direct). **Retraits d'argent liquide:** une commission de 2,5 % est perçue sur les retraits d'argent liquide, mais de CHF 6 au minimum en cas de retrait à un distributeur automatique de billets et de CHF 10 en cas de retrait à un guichet bancaire. **Autorisation:** j'autorise la Cornèr Banque S.A. à utiliser mon adresse e-mail pour ses propres activités de marketing. J'autorise en outre la Cornèr Banque S.A. à fournir au site de vente de billets concerné ou aux tiers mandatés par ses soins, des informations sur mes coordonnées (nom, prénom, rue/n°, NPA, lieu, n° de téléphone, adresse e-mail) ainsi que les données de ma carte (Chip-ID, Cornèr-ID, date d'expiration de la carte) pour autant qu'elles s'avèrent nécessaires au traitement de la carte. **ACCESS NUMBER fonction d'accès:** pour la réservation (pour de plus amples informations, veuillez aller sur libertyaccess.ch et suivre les liens) et pour l'accès aux événements correspondants, respectivement pour l'utilisation des prestations souhaitées, les Conditions Générales des organisateurs ou des partenaires d'accès s'appliquent. La Cornèr Banque SA n'endosse aucune responsabilité que l'**ACCESS NUMBER** soit effectivement lisible électroniquement au point d'accès (Point of Access). **Mobility: permis de conduire et contrôle de sa validité.** Le client confirme, par sa signature, qu'il possède un permis de conduire de la catégorie de véhicule correspondant valable en Suisse et s'engage à fournir à Mobility le document original ou une copie lisible ou au besoin une traduction assermentée en allemand, français ou anglais. Un retrait doit être signalé immédiatement à Mobility. L'utilisation de véhicules Mobility sans permis de conduire valable est interdite et entraîne des suites judiciaires. A tout moment pendant la durée du contrat, le client autorise Mobility à demander après des autorités de la circulation s'il possède un permis de conduire valable au moment de la demande et si son permis de conduire lui a été retiré ou s'il existe une déchéance éventuelle. Ceci exclut l'option d'informations à partir du registre des mesures administratives (ADMAS). Les pleins pouvoirs expirent au moment de la résiliation du contrat. Le client est libre d'informer les autorités de la circulation de la résiliation du contrat Mobility. Les commandes peuvent être rejetées sans indication de motifs. Le client autorise en outre la Cornèr Banque à transmettre à Mobility ses données personnelles (nom, prénom, rue/n°, NPA, lieu, n° de permis de conduire, n° de téléphone, adresse e-mail) ainsi que les données de sa carte (Chip-ID, Cornèr-ID, date d'expiration de la carte) pour le traitement de l'option Mobility.

8. Signature

Lieu/date (*) Signature du demandeur de la carte principale

Lieu/date (*) Signature du demandeur de la carte supplémentaire

Important: Veuillez aussi signer les conditions générales (page 3)

9. Avez-vous pensé à tout?



- Demande de carte datée et signée?
- Revenu annuel indiqué?
- Formulaire A intégralement complété?
- Copie d'une pièce de légitimation officielle (permis de conduire, passeport, carte d'identité, livret pour étrangers) annexée?
- Prestations complémentaires à votre carte de crédit Rolf Knie souhaitées? Veuillez cocher ce qui convient.
- Copie du permis de conduire annexée? (Pour la prestation Mobility)

Important: Signez la demande de cartes et les conditions générales et envoyez avec toutes les annexes à: Cornèr Banca SA, Cornèrcard, Via Canova 16, 6901 Lugano

Extrait des conditions générales pour les cartes Classic et Gold Visa et MasterCard de la Cornèr Banque SA

1. Utilisation de la carte/décompte mensuel/responsabilité

Le titulaire certifie l'exactitude du montant approuvé dans le cadre d'une utilisation de la carte et autorise expressément et irrévocablement la banque à verser ce montant à l'entreprise contractuelle ou à la banque habilitée. La banque rejette toute responsabilité pour les opérations commerciales conclues en utilisant la carte. Le titulaire de la carte principale est solidairement responsable de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte supplémentaire ou additionnelle, même s'il y a facturation séparée pour les titulaires de ces cartes.

2. Intermédiation en assurance et protection des données

Je prends note qu'en cas d'intermédiation de contrats d'assurance, seul l'assureur correspondant est tenu responsable des erreurs, des négligences ou des renseignements erronés fournis. Mes données sont traitées en toute confidentialité. Pour leur conservation et leur traitement, la Cornèr Banque SA tient compte des dispositions de la législation en matière de protection des données. Dans la mesure où cela est autorisé par la législation suisse et qu'une protection des données en bonne et due forme est garantie, la Cornèr Banque SA peut charger un tiers, en Suisse, de traiter la demande de carte et d'assurer le déroulement de l'émission de carte et des transactions.

Les données personnelles, mises à disposition dans le cadre des assurances, peuvent être transmises aux assureurs et sont traitées par la Cornèr Banque SA et les assureurs exclusivement aux fins de conclusion et d'administration du contrat d'assurance ainsi qu'en cas de sinistre. Les données personnelles peuvent être transmises à un tiers mandaté et/ou à une autre société du groupe Cornèr Banque SA dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance. Un transfert de données à l'étranger est également possible, dans la mesure où le pays tiers (du point de vue de la législation suisse en matière de protection des données) dispose d'une législation conforme en matière de protection des données. Les données personnelles sont conservées sous forme électronique et/ou papier. Je prends également note que je dispose de droits à l'information, conformément à la législation en matière de protection des données, et que je peux, dans certaines circonstances, exiger la correction, le blocage ou la suppression de certaines données enregistrées par la Cornèr Banque SA.

3. Droit applicable et tribunal compétent

Tous les rapports juridiques du titulaire d'une carte principale, supplémentaire et additionnelle avec la banque sont soumis au **droit suisse**. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour les titulaires d'une carte principale, supplémentaire ou additionnelle domiciliés à l'étranger ainsi que le **for juridique exclusif** pour toutes les procédures est **Lugano**, sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire d'une carte principale, supplémentaire ou additionnelle auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.

Accord d'option de crédit

Entre la Cornèr Banque SA, Via Canova 16, 6901 Lugano (ci-après «la banque») et le titulaire de la carte

1. Option de crédit/intérêts

L'option de crédit donne au titulaire d'une carte principale ou d'une carte supplémentaire (ci-après «titulaire») la possibilité de payer par mensualités le montant justifié sur le décompte mensuel correspondant pour des transactions effectuées au terme du délai d'annulation (voir point 3 ci-dessous). La banque doit recevoir 5 % du solde total reporté sur le décompte, mais au moins CHF 100, avant la date indiquée sur le décompte mensuel. Si, à la date en question, la banque n'est pas en possession de ce montant ou que ce montant est inférieur au minimum prévu, le titulaire est considéré, sans autre forme de préavis, comme étant en demeure de payer le solde total, avec toutes les conséquences juridiques correspondantes. Avec la demeure du titulaire vient immédiatement à échéance également le solde d'éventuels autres décomptes mensuels libellés au nom du même titulaire. D'éventuels dépassements de la limite de dépenses doivent être immédiatement payés.

Les intérêts annuels calculés sur les arriérés dépendent du comportement de paiement du titulaire et sont de 15 % au maximum. Tout paiement partiel est tout d'abord imputé au paiement des intérêts dus.

2. Examen de la capacité de contracter un crédit/limite de dépenses/limite globale

La limite de dépenses est fixée sur la base de l'examen de la capacité du titulaire à contracter un crédit, et est communiquée à ce dernier en même temps qu'une copie de ce document et la carte de crédit lui sont envoyées. Cette limite de dépenses représente au plus 15 % (pour les cartes Classic) ou 20 % (pour les cartes Gold) du revenu annuel mentionné dans la demande de carte, ou une fraction de ces pourcentages. En règle générale, le montant maximum est limité à CHF 10'000 (pour les cartes Classic) ou à CHF 90'000 (pour les cartes Gold).

L'examen de la capacité de contracter un crédit se fait sur la base des informations indiquées par le titulaire dans la demande de carte. Ces informations sont, avec la solvabilité, contrôlées au Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) et à la Centrale d'information de crédit (ZEK) sur demande de la banque. Des informations supplémentaires peuvent être, le cas échéant, demandées aux autorités publiques, à l'employeur ou aux banques du titulaire.

La limite de dépenses fixée pour le titulaire d'une carte principale s'étend également comme limite globale à toutes ses cartes principales et additionnelles, l'intégralité des utilisations faites de ces cartes ne devant pas dépasser cette limite globale. De la même manière, la limite de dépenses fixée pour le titulaire d'une carte supplémentaire s'applique à toutes ses cartes supplémentaires.

La banque se réserve le droit de modifier à tout moment la limite de dépenses au moyen d'une communication écrite au titulaire. Le titulaire se doit d'informer immédiatement la banque en cas de dégradation de sa situation économique.

3. Annulation et résiliation

Le titulaire a le droit d'annuler par écrit ce contrat de crédit dans les 7 jours qui suivent la réception de la copie de ce document. La banque a le droit de résilier à tout moment par écrit l'option de crédit demandée dans un délai de 30 jours. Du reste, le présent contrat de crédit prend fin au terme du contrat de carte de crédit.

4. Divers

Toutes les modifications au présent contrat de crédit doivent être mises par écrit. D'ailleurs, les Conditions Générales qui s'appliquent respectivement aux cartes Classic et Gold Visa et MasterCard de

la Cornèr Banque SA sont envoyées au titulaire en même temps qu'une copie de la demande de carte et du contrat de crédit ainsi que la carte (disponibles à l'adresse www.cornercard.ch ou possibilité de les commander au +41 (0)844 00 41 41).
Version 01/2011

Déclarations pour les assurances

Assurance du solde

Par ma signature sur cette adhésion, je conclus l'assurance du solde pour les dettes résiduelles correspondantes dues sur ma carte principale ou, dans la mesure où cela est applicable, sur ma carte supplémentaire. Les transactions d'éventuelles cartes additionnelles ne sont couvertes que dans le cadre de la couverture d'assurance pour la carte principale. Le preneur d'assurance est la Cornèr Banque SA, les assureurs sont les sociétés ALG Life Insurance Company (Switzerland) Ltd, Via Camara 19, 6932 Breganzona (couverture décès) et AIG Europe Limited, London, succursale de Zurich, Gutenbergstrasse 1, 8027 Zurich (autres risques).

Pour faire valoir les **droits aux prestations**, on peut s'adresser **uniquement aux compagnies d'assurance**. La **prime mensuelle** est de 0,49 % du solde du décompte mensuel et est débitée directement de votre unité de facturation.

La **couverture d'assurance** couvre les risques suivants:

- Décès suite à une maladie ou à un accident:** paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 (carte Gold: CHF 40'000) maximum.
- Incapacité de travail totale temporaire:** si l'incapacité de travail dure plus de 60 jours consécutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, 10 % des dettes résiduelles assurées par mois jusqu'à CHF 1'000 (carte Gold: CHF 1'500) maximum.
- Invalidité totale permanente:** paiement des dettes résiduelles assurées conformément aux CGA jusqu'à CHF 10'000 (carte Gold: CHF 15'000) maximum.
- Perte involontaire d'emploi:** si la période de chômage dure de plus de 60 jours consécutifs, l'assureur paie, conformément aux CGA, par période complète de 30 jours de chômage continu 10 % des dettes résiduelles assurées en 10 versements mensuels au maximum jusqu'à CHF 1'000 par mois (carte Gold: CHF 1'500).

En tant que demandeur de l'assurance du solde, je confirme que je suis âgé(e) de 18 ans au moins et de 62 ans au plus, que je suis domicilié(e) en Suisse ou en Principauté du Liechtenstein (les enclaves de Büsingen am Hochrhein (D) et Campione d'Italia (I) sont exclues), que j'exerce une activité lucrative depuis au moins 6 mois et au moins 16 heures par semaine (**la couverture chômage ne s'applique pas aux travailleurs indépendants**), que je suis au bénéfice d'un contrat de travail non résilié et à durée illimitée, que je ne m'approprie pas à prendre une retraite anticipée, que je ne suis pas resté(e) absent(e) du travail complètement ou partiellement plus de 25 jours ouvrables au cours des 12 derniers mois pour cause de maladie ou d'accident, que je n'ai pas été hospitalisé(e) plus de 20 jours consécutifs et que je ne m'approprie pas à être hospitalisé(e).

L'assurance commence à la date mentionnée dans la confirmation d'assurance (et lorsque les conditions mentionnées ci-dessus sont remplies) et reste en vigueur pour moi uniquement si les primes échues sont payées et si ma carte n'a pas été définitivement bloquée (par exemple suite à une procédure de poursuite ou de faillite en attente). En outre, l'assurance devient caduque après résiliation et restitution de toutes les cartes regroupées dans la même unité de facturation ainsi qu'après liquidation complète du solde ouvert. Mon assurance prend fin automatiquement à mon 75e anniversaire, toutefois, l'assurance pour incapacité de travail, invalidité et chômage prend fin à mon 65e anniversaire.

Extrait CGA – édition 01.2013

Assurance voyage

La AGA International S.A., Paris, Succursale de Wallisellen (Suisse), Hertistrasse 2, 8304 Wallisellen, Suisse, est l'organisme prestataire de cette assurance.

Couverture d'assurance: Annulation du voyage; départ retardé du voyage; interruption ou fin prématurée du voyage; remboursement au prorata des frais de séjour; frais supplémentaires à votre lieu de séjour; missions de recherche et de sauvetage ainsi que les transferts; rapatriement ou voyage pour raison médicale; avance sur frais; assurance franchise pour les véhicules en location.

À la survenance de l'événement assuré, les frais d'annulation dus et/ou (en cas de départ retardé) les frais supplémentaires justifiés seront remboursés.

Début et durée: L'assurance prend effet dès le moment où l'adhésion est arrivée chez Cornèrcard. Elle est conclue pour une durée d'une année. Si elle n'est pas résiliée au plus tard deux mois avant l'échéance, elle se prolonge tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Conditions: Pour qu'il y ait couverture d'assurance, l'arrangement de voyage doit être payé au minimum à 51 % et à l'avance avec une carte Cornèrcard.

Prime annuelle: Couverture individuelle: CHF 35; couverture familiale: CHF 49.

Prestations: Couverture individuelle: CHF 10'000 au maximum par événement assuré; couverture familiale: CHF 10'000 au maximum par personne assurée; au maximum CHF 40'000 par événement assuré.

Extrait CGA – édition 01.2013

Assurance accidents d'avion

La ACE Assurances (Suisse) SA, Bärengasse 32, 8001 Zurich est l'organisme prestataire de cette assurance.

Couverture d'assurance: Accidents d'avion comme passager d'un vol; Accidents subis en utilisant un moyen de transport officiellement agréé pour le transport de personnes (bus, taxi ou train) à destination ou en provenance de l'aéroport, à condition que ce moyen de transport soit utilisé en relation directe avec le vol assuré.

Début et durée: L'assurance prend effet dès le moment où l'adhésion est arrivée chez Cornèrcard. Elle est conclue pour une durée d'une année. Si elle n'est pas résiliée au plus tard deux mois avant l'échéance, elle se prolonge tacitement d'une année. En cas de résiliation écrite de la carte, la couverture d'assurance s'éteint avec l'échéance de la carte.

Conditions: Pour qu'il y ait couverture d'assurance globale, les frais de vol doivent être payés au minimum à 51 % et à l'avance avec une carte Cornèrcard.

Prime annuelle: Couverture individuelle: CHF 45.

Prestations: En cas de décès: CHF 500'000; En cas d'invalidité permanente: jusqu'à CHF 500'000.

Extrait CGA – édition 01.2011

Signature

Lieu/date (*) Signature du demandeur de la carte principale

Lieu/date (*) Signature du demandeur de la carte supplémentaire